

# Impôt sur le revenu : tout savoir sur le barème des frais kilométriques

Au moment de déclarer vos revenus, il vous est possible de choisir de déduire l'ensemble de vos frais professionnels à leur valeur réelle. On vous explique comment calculer vos frais kilométriques avec le barème kilométrique de l'administration fiscale.

## Déduction des frais professionnels, comment ça marche ?

Chaque année, au moment de la [déclaration de revenus](#) (qui intervient au printemps), les contribuables bénéficient d'une déduction forfaitaire automatique de 10 % appliquée à leurs revenus. L'objectif est de couvrir certaines de leurs dépenses courantes, notamment liées au transport. Cette déduction forfaitaire de 10 % est automatiquement retranchée des salaires. Dans ce cas, vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer.

Cependant, si vous estimez avoir dépensé davantage pour vos frais professionnels, **vous pouvez choisir de renoncer à cette déduction forfaitaire** pour déduire à la place vos dépenses réelles ou **utiliser les barèmes kilométriques** publiés chaque année par l'administration fiscale.

## Dans quels cas les barèmes des frais kilométriques peuvent-ils être utilisés ?

### Pour les frais générés lors du trajet domicile - travail

Pour ces frais, vous pouvez donc utiliser le barème des frais kilométriques pour calculer la déduction à indiquer dans votre déclaration de revenus.

Il existe trois possibilités en fonction de la distance du lieu de travail :

- Si vous habitez à **40 km ou moins de votre lieu de travail**, vous pouvez prendre en compte l'**intégralité du kilométrage** dans le calcul de vos frais de transport.
- Si votre domicile se situe à **plus de 40 km de votre lieu de travail**, le kilométrage pris en compte dans le cadre de votre déclaration de revenu est **limité à 40 km**.
- Cependant, l'**intégralité de la distance** peut être prise en compte si vous justifiez cet éloignement par des [circonstances particulières](#). Ces circonstances particulières peuvent être liées à l'emploi occupé ou à des situations familiales ou sociales particulières.

[Retrouvez toutes les informations sur le site impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

### Pour les frais d'utilisation de votre véhicule à des fins professionnelles

À l'instar des frais domicile - travail (voir le paragraphe précédent), les frais de déplacement occasionnés par l'exercice de la profession ouvrent également droit à déduction. Là aussi, deux solutions s'offrent à vous :

- déduire vos dépenses réelles sur justificatif (vous pouvez consulter le détail de cette procédure sur le site [impots.gouv](http://impots.gouv))
- utiliser les **barèmes des frais kilométriques** publiés annuellement par l'administration (voir le détail ci-dessous).

Remboursement des frais de déplacement par l'employeur

Les sommes correspondant au remboursement des frais de déplacement par l'employeur doivent être **ajoutées au salaire déclaré**.

## Quel est le barème kilométrique applicable aux voitures ?

Les frais de déplacement concernent le transport du domicile au lieu de travail, les déplacements professionnels pendant les heures de travail, le déménagement ou la double résidence.

Le barème est calculé en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Il intègre la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances.

**Le barème kilométrique pris en compte pour la déclaration des frais réels n'est pas revalorisé en 2024.**

Barème kilométrique applicable aux voitures (en €) pour l'imposition des revenus 2023

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\,065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\,330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\,395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\,457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\,515$	$d \times 0,470$

Il est possible également d'ajouter les intérêts d'emprunt en cas d'achat à crédit, les frais de péages et les frais de stationnement. L'administration pourra vérifier les déclarations des salariés en contrôlant notamment les factures d'entretien et de réparation où figure le kilométrage.

L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

### Exemples

- Pour 4 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels égal à :  $4\,000 \text{ km} \times 0,665 = 2\,660 \text{ €}$ .
- 

À savoir

Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculé à partir de ces barèmes est désormais majoré de 20 % pour les véhicules électriques.

## Quel est le barème kilométrique applicable aux deux-roues ?

Barème applicable aux motocyclettes

Barème kilométrique applicable aux cylindrées supérieures à 50 cm<sup>3</sup> (en €), pour l'imposition des revenus 2023

<b>Puissance administrative (en CV)</b>	<b>Distance (d) jusqu'à 3 000 km</b>	<b>Distance (d) de 3 001km à 6 000 km</b>	<b>Distance (d) au-delà de 6 000 km</b>
1 ou 2 CV	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 891$	$d \times 0,248$
3, 4 ou 5 CV	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1\ 158$	$d \times 0,275$
Plus de 5 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1\ 583$	$d \times 0,343$

### **Barème kilométrique applicable aux cyclomoteurs**

Barème kilométrique pour un cyclomoteur au sens du code de la route (en €), pour l'imposition des revenus 2023

<b>Puissance administrative (en CV)</b>	<b>Jusqu'à 3 000 km</b>	<b>De 3 001 à 6 000 km</b>	<b>Au-delà de 6 000 km</b>
50cc et moins	$d \times 0,315$	$(d \times 0,079) + 711$	$d \times 0,198$